

nationale et du Bien-être social. A-t-on reçu le rapport de la Commission Le Dain? • (3.10 p.m.)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

LA GENDARMERIE ROYALE

LA CONFISCATION DE DOCUMENTS APPARTENANT À DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS VENUS DE CUBA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai pour le solliciteur général une question dont je lui ai donné préavis. Comme vendredi, à Montréal, la Gendarmerie royale a confisqué une importante quantité de documents personnels appartenant à des citoyens américains récemment arrivés de Cuba, et comme ces bagages avaient déjà été dédouanés à Saint-Jean, le ministre peut-il nous dire s'il a fait une enquête à ce sujet? et, si oui, peut-il dire à la Chambre pourquoi ces mesures ont été prises?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur. Je voudrais tout d'abord remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Malheureusement, ne l'ayant reçu qu'après le son du timbre à deux heures cet après-midi, je n'ai pu préparer une réponse complète.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, quoi qu'il en soit, je me suis renseigné et voici la situation. Lorsque les personnes mentionnées par le député sont entrées au pays, elles ont omis de déclarer environ 600 paquets d'imprimés. Ces écrits ont par la suite été saisis à Montréal en vertu de la loi sur les douanes. Ils n'ont pas été confisqués, mais ont fait l'objet d'une saisie aux termes de la loi sur les douanes. Après un examen pour déterminer s'il y a eu contravention, ces imprimés seront confisqués ou renvoyés.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que ces bagages seront renvoyés à leurs propriétaires?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur. Si ces écrits sont entrés au pays en contravention de la loi canadienne, ils ne seront pas renvoyés.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'AUGMENTATION DE LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE AINSI QUE DES PENSIONS ET ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre prie le gouvernement d'étudier l'opportunité d'augmenter immédiatement et de façon sensible le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse ainsi que des pensions et allocations aux anciens combattants et de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer le niveau de vie de tous nos citoyens âgés et à la retraite.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement avant le début du débat sur cette motion. Les leaders à la Chambre sont convenus que la journée d'aujourd'hui serait réservée à l'opposition et que la motion serait proposée par le Nouveau parti démocratique. Cependant, il n'a pas été convenu que ce serait une motion de défiance. Bien que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait donné avis de sa motion, il n'y a eu aucune entente à cet égard.

Dans le passé, à moins d'une entente, seule l'opposition officielle pouvait présenter une motion de défiance. Sauf erreur, les leaders des divers partis à la Chambre ont discuté ce point-là en particulier, mais n'en sont pas venus à un accord. En l'absence de notre leader, qui a dû s'absenter par affaires, je tiens à vous dire que cette façon de procéder ne doit pas constituer un précédent.

On peut aussi se demander si cette motion, étant donné sa nature, peut être considérée comme une motion de défiance aux termes de l'article 58(9) du Règlement; ne devrait-elle pas être présentée plutôt en vertu de l'article 58(11)? Le sujet de la motion mérite d'être débattu à la Chambre, et nous ne nous opposons pas à ce qu'on en discute dès maintenant. Je tiens simplement à vous avertir qu'à l'avenir, on ne pourra procéder ainsi sans accord préalable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant d'aller plus loin, j'aimerais faire une observation sur la mise au point du député de Parry Sound-Muskoka. Sauf erreur, il n'a voulu que nous